CERTIFICAT D'ASSURANCE

du	au
01/01/19	31/12/19

Identification

DM491SM

N° : 143850655

MMA IARD

Le certificat d'assurance ci-dessus doit être apposé sur votre véhicule

Pensez à le retirer en cas de vente

Bahamas

00002293

Besoin d'une assistance d'urgence ?

01 40 25 59 59

Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe

ou de l'étranger au +33 1 40 25 59 59

24 heures sur 24 – 7 jours sur 7

Entrepreneurs d'Assurances

AGT 1 (01/01/2017) - IMP MMA LE MANS

Cher(e) client(e),

Nous avons le plaisir de vous remettre votre carte internationale d'assurance automobile, ainsi que votre certificat d'assurance, valables pour la période indiquée.

Si vous vous déplacez à l'étranger, nous vous conseillons de prendre connaissance des informations figurant au verso, et de conserver avec vous la liste de nos correspondants.

Nous vous prions d'agréer, cher(e) client(e), l'expression de nos sentiments dévoués.

Votre Agent Général MMA

Am240 07/16

1. INTERNATIONAL MOTOR INSURANCE CARD
1. CARTE INTERNATIONALE D'ASSURANCE AUTOMOBILE

2. Emise avec l'autorisation du BUREAU CENTRAL FRANCAIS

3. VALABLE

DU Jour	Mois	Année	AU Jour	Mois	Année
01/01/19			31/12/19		

(ces deux dates comprises)

4. Code pays / Code assureur / Numéro

F/375/ 143850655

9. Nom et adresse du souscripteur de la police (ou utilisateur du véhicule) ORIGINAL

S.A.S ONLY COMBI
LE BOIS MASSOT

Imprimé 40880872 ARMENTIERES SUR AVRE

5. N° d'immatriculation (à défaut) n° du chassis ou n° du moteur

DM491SM

6. Catégorie * du véhicule

A

7. Marque du véhicule

VOLKSWAGEN

10. Cette carte a été délivrée par :

MMA
14, boulevard Oyon
72030 LE MANS CEDEX 9
www.mma.fr

AGENCE :
2805 BREZOLLES.

11. Signature de l'assureur

8. Validité territoriale

Cette carte est valable pour tous les pays dont la case n'est pas rayée (pour toute information complémentaire, consulter www.cobx.org)
Dans chaque pays visité, le Bureau de ce pays garantit, pour ce qui a trait à l'utilisation du véhicule décrit ici, la couverture d'assurance conformément aux lois de ce pays relatives à l'obligation d'assurance.
Pour l'identification du bureau approprié, voir au verso

A	B	BG	CY(1)	CZ	D	DK	E	EST	F	FIN
GB	GR	H	HR	I	IRL	IS	L	LT	LV	M
N	NL	P	PL	RO	S	SK	SLO	CH	AL	AND
~~AZ(2)~~	BIH	BY	IL	~~IR~~	MA	MD	MK	MNE	~~BUS~~	SRB(3)
TN	TR	UA								

(1) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour Chypre est limitée aux parties géographiques de Chypre qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Chypre.
(2) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour l'Azerbaïdjan est limitée aux parties géographiques de l'Azerbaïdjan qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République d'Azerbaïdjan.
(3) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour la Serbie est limitée aux parties géographiques de la Serbie qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de la Serbie.

Cabinet Thierry GUET
30, rue de Paris - 28270 BREZOLLES
Tél. : 02 37 48 20 41 - Fax : 02 37 48 38 43
Parking Leclerc
28350 ST LUBIN DES JONCHERETS
Tél./Fax : 02 32 58 34 58
Mail : cabinet.guet@mma.fr

* CATÉGORIE DE VÉHICULE (CODE)

A. Automobile	C. Camion ou tracteur	E. Autobus ou autocar	G. Autres
B. Motocycle	D. Cycle à moteur auxiliaire	F. Remorque	